



**Troisième Conférence Générale
de l'Organisation islamique pour l'Éducation,
les Sciences et la Culture
-ISESCO-**

Rapport final

*Amman, Royaume Hachémite de Jordanie
2 rabii II 1409H / 12 Novembre 1988*

Rapport final

Séance d'ouverture

1. La 3^{ème} Conférence générale de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- a tenu sa séance d'ouverture le samedi 2 rabii II 1409H /12 novembre 1988, à Amman. L'événement fut rehaussé par la présence de Son Altesse Royale le Prince Héritier Hassan Ibn Talal, représentant Sa majesté le Roi Hussein Ibn Talal, souverain du Royaume Hachémite de Jordanie. Etant donné que le Président de la 2^{ème} Conférence générale n'a pu, pour des raisons indépendantes de sa volonté, assister à la 3^{ème} Conférence générale, celle-ci s'est tenue sous la présidence du Vice-président, Son Excellence Monsieur Anwar Ibrahim, Ministre de l'Education de la Malaisie.

Ont assisté à la séance inaugurale leurs Excellences le Vice-président du Conseil des ministres de l'Education et de l'Enseignement, M. Thuqan Hindawi, le Pr. Mohamed Ibn Ahmad Al-Othaimin, Président du Conseil exécutif et le Pr. Abdelhadi Boutaleb, Directeur général de l'ISESCO.

Ont également pris part à la Conférence les délégations des Etats-membres de l'ISESCO, conduites pour la plupart, par des Ministres de l'Education ainsi que les représentants des organisations et institutions internationales sœurs et amies qui œuvrent dans le même domaine d'activités que l'ISESCO, (Annexe 1 : liste des participants).

2. Après exécution de l'hymne national jordanien et récitation de quelques versets du Saint Coran, Son Excellence le Pr . Hindawi a prononcé un discours où il s'est réjoui de la tenue de la 3^{ème} Conférence générale sur le sol du Royaume Hachémite de Jordanie, terre d'Islam fortement attachée à son arabisme et au message universel de l'Islam. Il a ensuite exalté le rôle efficient joué par l'ISESCO en tant qu'Organisation d'avant-garde en matière d'éducation, de sciences et de culture. Il a conclu en réitérant ses remerciements à Son Altesse Royale le Prince Héritier pour avoir bien voulu inaugurer la Conférence et l'honorer ainsi de sa haute sollicitude, (Annexe 2).
3. La parole a été ensuite donnée à Son Excellence le Professeur Mohammad Ibn Ahmad Al-Othaimin, Président du Conseil exécutif, qui a salué les participants et exprimé sa gratitude à son Altesse Royale le Prince Héritier pour avoir accepté d'ouvrir la Conférence et pour la généreuse hospitalité et l'accueil chaleureux réservés par le Royaume Hachémite de Jordanie aux participants. Il a ensuite souligné l'importance des secteurs d'activité de l'ISESCO et le rôle fondamental qu'elle joue en faveur de l'essor général des sociétés islamiques. Dans son intervention, le Professeur Al-Othaimin a également loué les efforts déployés par le Directeur général pour venir à bout des difficultés et surmonter les obstacles qui entravent le chemin de l'Organisation, et qui procèdent de la parcimonie des moyens et du peu d'empressement mis par certains Etats-membres à honorer leurs engagements. Il a enfin appelé les Etats-membres à apporter un soutien accru à cette organisation pour lui permettre de mener à bien sa noble mission. Il a, à cet égard, souhaité voir la Conférence aboutir à des résultats à la mesure des ambitions du monde islamique (Annexe 3).

4. Prenant la parole, le Représentant du Président de la 2^{ème} Conférence générale, Son Excellence le Pr. Shamsudin Mohamad Qureshi, a noté que l'Organisation islamique – ISESCO- incarne les aspirations et les espoirs des musulmans à travers le monde entier, soulignant que, malgré son jeune âge, cette organisation a su développer une structure originale qui lui est propre, tout en tirant profit de l'expérience des organisations similaires. Il a souligné que la Direction générale a accumulé une vaste expérience, et gagné que la Direction générale a accumulé une vaste expérience, et gagné beaucoup d'assurance par son engagement et son dévouement dans la gestion efficace et dynamique de l'Organisation. De même qu'il a mis l'accent sur la nécessité d'engager des efforts confiants et sérieux aux plans intellectuel et pratique (Annexe 4).
5. Son Excellence le Professeur Abdelhadi Boutaleb, Directeur général de l'ISESCO, a pris à son tour la parole pour exprimer sa profonde joie de voir la 3^{ème} Conférence générale de l'ISESCO se tenir au Royaume Hachémite de Jordanie. Il a à cette occasion adressé ses remerciements et sa gratitude, à son Altesse Royale le Prince Héritier pour avoir bien voulu rehausser cette Conférence, en y assistant au nom de Sa Majesté le Roi Hussein Ibn Tala. Il a, par la même, remercié le Gouvernement du Royaume Hachémite de Jordanie pour les efforts qu'il a déployés pour assurer le succès de la 9^{ème} session du Conseil exécutif et de la 3^{ème} Conférence générale de l'ISESCO. Il a ensuite mis en relief le rôle d'avant-garde joué par le Royaume pour la défense des causes arabo-islamiques grâce à la sagesse et à la clairvoyance dont Sa Majesté le Roi Hussein se prévaut dans ce domaine. Le Directeur général de l'ISESCO a tenu à cet égard à remercier Sa Majesté de l'intérêt et de la sollicitude dont elle n'a cessé d'entourer les activités de l'Organisation depuis sa naissance.

Le Directeur a ensuite souhaité la bienvenue à leurs Excellence les Ministres et aux honorables délégués des Etats-membres et représentants des organisations sœurs et amies. Parlant des problèmes qu'affrontent les pays islamiques, il a notamment évoqué les cas de la Palestine, du Liban et de l'Afghanistan, en soulignant la nécessité solidaire de la Oummah islamique. Le Directeur général a également exprimé sa douleur et sa tristesse devant l'épreuve qui emporta feu le président Mohamed Zai-Ul-Haq et qu'il a qualifiée de grande perte pour la Oummah islamique. Enfin il a rendu un vibrant hommage au défunt pour ses multiples actions en faveur de la cause de l'islam.

Le Directeur général a envoyé les circonstances chargées d'espoir dans lesquelles se tient cette Conférence et qui laissent présager un lendemain et une solidarité accrue entre les pays islamiques. Il a rappelé l'objectif fondamental ayant présidé à la création de l'ISESCO à savoir réalisation du développement éducatif, scientifique et culturel des pays islamiques pour qu'ils soient aptes à relever les défis des temps modernes.

Le Professeur Abdelhadi Boutaleb a également dressé un bilan sommaire des programmes et activités réalisés par l'Organisation. Il a conclu en renouvelant ses remerciements à Son Altesse Royale et au Gouvernement du Royaume Hachémite de Jordanie pour les facilités qu'ils ont accordées à la Conférence (Annexe 5).

6. Puis, Son Altesse Royale le Prince Héritier a prononcé un discours d'ouverture au début duquel il a souhaité la bienvenue aux participants et exprimé sa joie de voir se tenir la Conférence au Royaume Hachémite de Jordanie terre de l'arabisme et de l'Islam. Il a également transmis aux participants les salutations de Sa Majesté le Roi Hussein Ibn Talal.

Le Prince Héritier a ensuite rappelé le symposium scientifique que l'ISESCO avait organisé à Amman en 1986 sur le rôle de l'ISESCO dans la promotion des sciences et de la technologie, ainsi que les importantes recommandations issues de ce symposium. Il a, en outre, évoqué le prochain Plan d'Action de l'ISESCO, en exaltant le dévouement et l'expérience ainsi que le caractère exhaustif et cohérent qui distinguent ce Plan d'Action en cinq volets, et notamment le volet relatif au développement éducatif, scientifique et culturel dans les pays musulmans.

Mettant l'accent sur l'importance de la lutte contre l'analphabétisme et pour la diffusion du savoir Son Altesse Royale a souligné la nécessité pour l'Organisation islamique et autres institutions de concevoir une stratégie globale pour combattre et éradiquer l'analphabétisme dans le monde islamique avant la fin de ce siècle. Il a à cet égard souligné plusieurs points importants dont notamment la création d'une maison d'édition islamique, le soutien des communautés musulmanes dans les pays non-islamiques, la mise sur pied d'un institut pour l'enseignement des langues islamiques et la formation en matière de recherche scientifique, la réécriture de l'histoire des civilisations de la Oummah islamique, la révision des programmes scolaires, la correction des informations erronées sur l'Islam et les musulmans, la planification pour une politique islamique de l'information, la promotion de la création littéraire, de l'édition et de la critique, l'élaboration d'une politique globale destinée à promouvoir la recherche scientifique et technologique. Son Altesse Royale a conclu son discours en donnant un bref aperçu de l'expérience du Royaume Hachémite de Jordanie dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture, ainsi que des réalisations accomplies par ses institutions et centres spécialisés (Annexe 6).

7. A l'issue de la séance inaugurale, les délégations des Etats-membres participant à la Conférence et les représentants des organisations Royales le Prince Héritier.

1^{ère} Séance de travail :

8. La première séance de travail a eu lieu à 13h 00, le samedi 2 Rabii II 1409H/12 novembre 1988.

9. Au début de la séance, Son Excellence le Vice-président du Conseil des ministres de l'Education et de l'Enseignement du Royaume Hachémite de Jordanie, le Pr. Thouqan Hindawi, a été élu par acclamation président de la 3^{ème} Conférence générale. Il a aussitôt prononcé une allocution dans laquelle il a remercié les délégations des Etats-membres pour la confiance qu'elles ont placée en lui et qu'il a considérée comme un hommage rendu à son pays, réaffirmant à cet égard le soutien de son Gouvernement à l'Organisation. Il a également exprimé l'estime particulière qu'il a pour son Excellence le Professeur Abdelhadi Boutaleb et ses collaborateurs pour les efforts inlassables qu'ils n'ont cessé de déployer au service de l'Organisation et de son essor. Il a en outre souligné l'impératif de la coopération et de la solidarité entre les Etats-membres dans les domaines de compétence de l'Organisation.

10. Le Président a dirigé l'opération d'élection des autres membres du Bureau conformément au point pertinent de l'ordre du jour. Leurs Excellences les ministres de l'éducation de la République Populaire du Bangladesh, de l'Etat du Koweït et de la

République du Mali ont été élus Vice-présidents et le Chef de la délégation de la République islamique du Pakistan, rapporteur.

11. Le Président a ensuite soumis à l'examen de la Conférence générale le projet d'ordre du jour (Annexe 7) .
12. Avant de lever la séance, le Président de la Conférence générale a demandé aux délégations des Etats-membres d'inscrire leurs représentants à la Commission des programmes et à la Commission des affaires juridiques, administratives et financières dans un formulaire qui devait être distribué à cet effet.

2^{ème} séance plénière

13. La deuxième séance plénière a eu lieu le samedi après midi 2 Rabii II 1409H/12 novembre 1988, sous la présidence de Son Excellence le Pr. Thouqan Hindawi.
14. La Conférence a décidé de considérer le texte du discours de Son Altesse Royale le Prince Héritier comme un document officiel de la conférence, pour orienter ses délibérations.
15. La Conférence a entendu le rapport du Conseil exécutif concernant l'intersession entre la 2^{ème} et la 3^{ème} Conférence générale, dont lecture a été donnée par le rapporteur du Conseil exécutif Son Excellence le Dr. Abu Al Wafa Taftazani, représentant de la République Arabe d'Egypte. Celui-ci a indiqué que le Conseil exécutif avait tenu trois sessions ordinaires durant l'intervalle entre les 2^{ème} et 3^{ème} sessions de la Conférence générale aux fins d'assurer le suivi des activités de l'Organisation et de l'exécution des programmes du Plan d'Action triennal 1988-1991 (Annexe 8). La Conférence a pris note du rapport en attendant son examen par les commissions issues de la Conférence générale.
16. La Conférence a entendu le rapport du Directeur général concernant les activités de l'Organisation entre les 2^{ème} et 3^{ème} sessions de la Conférence générale, et la situation financière de l'ISESCO. Le Directeur général a relevé, que malgré les difficultés financières dues au non acquittement par certains Etats-membres de leurs contributions, la Direction générale a réussi à mettre en œuvre la majorité des programmes prévus dans son Plan d'Action pour la période de 1985-1988. Il a fait savoir que l'Organisation compte intensifier sa coopération avec les organisations et institutions opérant dans les mêmes domaines de compétence à l'intérieur du monde islamique ou à l'extérieur, et ce dans le but de pallier quelque peu son déficit budgétaire.

Exprimant brièvement les grandes lignes du prochain Plan d'Action triennal (1988-1991), il a signalé que celui-ci comporte 86 programmes touchant les secteurs de l'éducation, des sciences, de la culture et de l'information, ainsi que la Banque d'informations et de données islamiques, et l'imprimerie de l'ISESCO. Il a ajouté que le budget alloué à ce Plan d'action s'élève à 28 130 288 \$US, soit l'équivalent du budget de la précédente période triennale, avec une majoration de 5% par an, au titre de l'inflation (Annexe 9).

La Conférence a pris note de ce rapport en attendant qu'il soit débattu au sein des deux commissions constituées par la Conférence.

17. Son Excellence le Ministre des Affaires Religieuses de la République d'Indonésie et Chef de la délégation de son pays à la Conférence, a annoncé que son Gouvernement avait transféré à l'Organisation une somme de 100 000 \$US fin octobre dernier, à titre d'avance sur sa quote-part au budget.

De même, le Directeur général a annoncé que Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Education Nationale de la République du Niger et Chef de la délégation de son pays à la Conférence, avait remis un chèque destiné à couvrir les arriérés des contributions dûes par son pays au titre des exercices 1982-1985.

Puis, Son Excellence le Ministre de l'Education et de l'Enseignement de l'Etat du Koweït et Chef de la délégation Koweïtienne, a fait savoir que son Gouvernement s'attachait à verser ses contributions au budget de l'Organisation depuis la date de ratification de son adhésion à l'Organisation. Il a) cet égard signalé que les arriérés de paiement dûs au titre de l'exercice de 1997-1988 son en voie de règlement.

De son côté, le Chef de la délégation de la République du Tchad a informé la conférence que son Gouvernement avait réglé une partie de sa quote-part et souhaiterait être exempté du paiement de la moitié des arriérés dont il est redevable à l'Organisation.

18. Avant de lever la séance, le Président a signalé que la Commission des programmes et la Commission des affaires juridiques, administratives et financières entameront leurs travaux, dimanche matin 3 rabii II 1409H/13 novembre 1988), à 9h 00.

3^{ème} séance plénière

19. La troisième séance plénière a eu lieu dimanche matin 3 Rabii II 1409H/13 novembre 1988. Au début de la séance, il a été procédé à l'élection du bureau des deux commissions formées, par la Conférence, à savoir :

A. Commission des programmes :

- République Arabe d'Egypte Président
- République du Sénégal Rapporteur

B. Commission des affaires juridiques, administratives et financières :

- République du Niger Président
- Palestine Rapporteur

20. Le Directeur général a présenté un bilan circonstancié de la situation de l'Organisation six années après sa création. Il a mis l'accent sur quatre points essentiels, à savoir ;

1. Les circonstances ayant présidé à la naissance de l'ISESCO et l'objectif qui lui a été assigné dans le renforcement de la solidarité islamique dans les domaines scientifique, éducatif et culturel.
2. La nécessité que l'Organisation assume pleinement le rôle qui lui est assigné par sa Charte au sujet de la coordination qu'il convient d'assurer entre les institutions éducatives, scientifiques et culturelles œuvrant dans le cadre du système de la Conférence islamique, afin de maîtriser les dépenses et de prévenir le double emploi.
3. Les réalisations de l'ISESCO dans le cadre des trois Plans d'Action précédents qui ont consisté en l'exécution de 72 programmes ayant profité à 32 des 37 membres de l'Organisation.

4. Les orientations futures de l'Organisation qui se fondent sur la volonté politique des Etats-membres de renforcer l'organisation, de la développer et de la doter des moyens d'action (Annexe 10).

21. La question a ensuite fait l'objet de l'examen et des commentaires des chefs de délégations des Etats-membres suivants : Sénégal, Bénin, Mauritanie, Maroc, Niger, Brunei Darussalam, Bangladesh, Libye, Mali, Tunisie.

22. Les interventions des chefs de délégations ont porté essentiellement sur les points suivants :
 - Remerciement à Sa Majesté le Roi Hussein, à Son Altesse Royale le Prince Héritier Hassan, au Gouvernement et au peuple du Royaume Hachémite de Jordanie pour la généreuse hospitalité, l'accueil chaleureux et la qualité de la préparation et de l'organisation de la Conférence.
 - Hommage rendu à Son Excellence le Directeur général pour les efforts remarquables, l'expérience et la sagesse qu'il investit dans la gestion de l'ISESCO.
 - Eloge des réalisations que l'ISESCO a inscrites à son actif par la mise en œuvre de ses programmes et autres activités, nonobstant les difficultés financières auxquelles elle s'est heurtée.
 - Nécessité de combler les lacunes dans la Charte et autres textes statutaires de l'Organisation aux fins d'en faciliter l'action et d'en rationaliser les structures.
 - Nécessité d'exécuter les programmes par ordre de priorité et en fonction des besoins avérés des Etats-membres, notamment les plus démunis d'entre eux, tout en veillant à une répartition géographique équitable.
 - Nécessité de permettre à l'ISESCO d'assumer le rôle qui lui revient dans la coordination entre les institutions et organismes opérant dans le même champ d'activités au sein du système de l'Organisation de la Conférence islamique ; adresser à cet effet une recommandation à la Conférence islamique des Ministres des Affaires Etrangères (Annexe 11 : discours des délégations).

4^{ème} séance plénière

23. La 4^{ème} séance plénière, entamée à 16h 00, le lundi 4 rabii II 1409H/13 novembre 1988, a repris le débat sur la situation de l'ISESCO, Six années après sa création. Les Chefs des délégations des Etats-membres suivants ont pris la parole à ce sujet : Malaisie, Emirat Arabes Unis, Tchad, Soudan, Yemen, Palestine, Pakistan et Jordanie. Le débat a porté essentiellement sur les points examinés en 3^{ème} séance plénière.

24. La Conférence générale a décidé d'adresser un message de félicitations à Sa Majesté le roi Hussein Ibn Talal à l'occasion de son anniversaire.

25. Sur proposition du Chef de la délégation du Royaume d'Arabie Saoudite, la Conférence générale a réélu à l'unanimité et par acclamation, en l'ovationnant ; Son Excellence le Professeur Abdelhadi Boutaleb en qualité de Directeur général de l'Organisation pour la prochaine période triennale. Prenant la parole, Son Excellence le Pr. Thouqan Hindawi, Vice-président du Conseil des ministres, Ministre de l'Education et de l'Enseignement du Royaume Hachémite de Jordanie et Président de la Conférence générale a exprimé ses compliments au Directeur général à la suite de la

confiance qui a été placée en sa personne par les Etats-membres, le qualifiant d'illustre penseur arabe et musulman. Il a, à cet égard, appelé les Etats-membres à lui apporter leur appui total afin de lui permettre de remplir ses fonctions et de réaliser les objectifs de l'Organisation dans les meilleures conditions.

Son Excellence Le Prof. Abdelhadi Boutaleb a ensuite prononcé une allocution dans laquelle il a remercié les délégations des Etats-membres pour leur confiance et leur détermination à soutenir l'Organisation.

5^{ème} séance plénière

26. La 5^{ème} séance plénière s'est tenue dans la matinée du lundi 5 Rabii II 1409H/14 novembre 1988.

27. Ont prononcé des discours devant la Conférence les représentants suivants des organisations internationales : Son Excellence Dr Mohieddine Saber, Directeur général de l'ALECSO, Dr Mohamed Ibrahim Kazem, UNESCO, Dr Ali Ibn Mohamed Altwajri, Directeur général du Bureau Arabe de l'Education des Etats du Golfe, Dr Al-Mukhtar dirah, au nom du Dr Ahmed Al-Shareef, Directeur général de la Société de l'Apple (DAWA) islamique. Les orateurs ont tenu, dans leurs déclarations, à féliciter son Excellence le Prof. Abdelhadi Boutaleb à la suite de sa réélection au poste de Directeur général de l'ISESCO pour les trois prochaines années. Ils lui ont rendu hommage pour les efforts qu'il a déployés, en lui souhaitant plein succès dans son nouveau mandat. Ils se sont également félicités de la coopération fructueuse et constructive qui existait entre d'une part les institutions et les organisations et, d'autre part, l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture –ISESCO-. Enfin ils ont émis l'espoir de voir se renforcer davantage ces liens de coopération (Annexe 12).

28. Pour ce qui est des projets d'amendements que le Conseil exécutif a recommandé d'apporter à la charte, la conférence a décidé d'en différer l'examen et de constituer une commission qui procédera à une révision critique et exhaustive de la Charte, des règlements intérieurs et autres questions connexes qui auraient besoin d'être examinées (Décision CG/III/88/ODG), et qui soumettra son rapport sur la question à la 4^{ème} Conférence générale.

29. La Conférence générale s'est penchée sur la recommandation du Conseil exécutif concernant la question de la coordination ; Son Excellence le Directeur général a retracé l'historique de la question, objet de la discussion. Il a ensuite été décidé que le Directeur général réalise une étude à la lumière de laquelle il formule une proposition à présenter à la Conférence islamique des Ministres des affaires Etrangères et vidant à proclamer l'ISESCO comme la principale Organisation chargée d'assurer la coordination dans les domaines de l'éducation des sciences et de la culture, et de revoir les attributions d'autres organisations œuvrant dans ces domaines d'activités, pour le cas échéant soit les intégrer soit mettre un terme à leurs activités (Décision CG/III).

30. L'accord de siège signé entre l'Organisation islamique –ISESCO- et le gouvernement du Royaume du Maroc a été entériné à l'unanimité, de même qu'a été adopté la recommandation pertinente de la 9^{ème} session du Conseil exécutif (Annexe .), y

compris sa décision d'adresser un message de gratitude à Sa Majesté le Roi hassan II du Maroc, pour les facilités qu'il a si aimablement accordées en vue de l'édification à Rabat du siège de l'ISESCO.